

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Villeneuve d'Ascq ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

En mars 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants Villeneuvois pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité à Villeneuve d'Ascq ?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org



ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE



Pour développer les déplacements à pied et à vélo, les itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles. Afin de parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :

- par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle notamment dans les zones résidentielles. Pour faire respecter ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogiques mémorisants puis des radars de vitesse.
- Au niveau de la MEL, un accord entre les différentes communes permettrait la généralisation du 30km/h sur l'ensemble du territoire (hors grands Axes)
- Avec des applications telles que Waze, un trafic automobile de transit de grande ampleur se développe dans toute la ville notamment dans les zones résidentielles. En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le trafic automobile.
- Lors des épisodes neigeux et de verglas, nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires à la circulation des piétons et des cyclistes.
- Nous optimiserons les livraisons par une mutualisation des différents transporteurs au sein de l'agglomération

- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son établissement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnerons des rues aux abords de écoles aux horaires d'entrées ou sorties de classes et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus.

- **Villeneuve d'Ascq est à forte densité d'emploi. Ceci est positif mais génère des flux de voitures considérable provenant des villes alentours. Au risque d'une embolie automobile, il est essentiel qu'une partie des déplacements domicile-travail s'orientent vers des modes de déplacements actifs (marche et vélo).** Pour Cela, nous encouragerons vivement les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place d'un plan de mobilité dans leur entreprise. Ainsi, nous établirons un partenariat actif et soutenu sur le territoire avec les entreprises pour favoriser les mobilités actives de leurs personnels.

- **La municipalité et les élus sont moteurs du changement et doivent être exemplaires.** A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement d'une flotte de vélos de service. En outre, les élus, pour donner l'exemple, se déplaceront « autant que faire se peut » en vélo et à pied surtout pour se rendre à des réunions publiques

- Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

- Nous organiserons des journées sans voiture

- Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes

- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et la facilité de déplacement des piétons et des cyclistes

- En lien avec les associations cyclistes et piétons, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo ; ainsi, dans le centre d'appel IciVa, nous créerons une thématique vélos et piétons

- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO

Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables sur la commune en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tous types de cyclistes quelque soit leur âge. L'accessibilité du réseau cyclable aux personnes à mobilité réduite sera gage de leur qualité. La continuité du réseau cyclable sera notre objectif ultime. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant de la MEL (réseau express vélo).

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables, qui, à



la différence des pistes, ne sont pas séparées physiquement des voies de circulation générales.

- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des doubles sens cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation.

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des chaudières (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe)

- Nous expérimenterons également les vélorues comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et néerlandais. Dans ces zones de circulation apaisée, le vélo ne peut être dépassé par les voitures.

Parce qu'ils sont une cause majeure de danger, les intersections seront une préoccupation qui nécessite des aménagements appropriés:

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux par la systématisation des sas-vélos et des « cédez-le passage cycliste au feu »

- Dans les carrefours à grands trafic où les « tourne à droite des voitures » sont une menace pour les cyclistes, nous expérimenterons dans le cycle des feux un arrêt des voitures.

- Nous prendrons les moyens dont nous disposons pour diminuer la vitesse des voitures dans les giratoires

- Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes

- Nous traiterons les points durs repérés par les associations cyclistes.

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre le stationnement illégal sur les trottoirs et les pistes cyclables. Parce qu'elle ruine tous les efforts menés en faveur du vélo et de la marche, cette demande est très forte de la part cycliste. Si la prévention ne suffit pas, la ville fera appliquer la loi en verbalisant



- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces (en particulier aux abords des hypermarchés et supermarchés) . En outre, comme cela sera prochainement imposé par la loi, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé.

Villeneuve d'Ascq est une ville universitaire. A la différence des villes universitaires Belges, les étudiants se déplacent actuellement peu en vélo. Les vastes parkings autour des universités et des résidences témoignent de la part de

la voiture dans les déplacements des étudiants.

- Nous veillerons à ce que les nombreuses résidences universitaires qui se construisent sur Villeneuve aient un local vélo conforme à la législation.

- Nous veillerons à ce que les étudiants ne stationnent pas leur véhicule de façon illégale sur la voie publique à proximité des résidences

- En concertation avec la MEL, nous appuierons la mise en place d'un système de location de vélo longue durée à destination des étudiants et des habitants

- Des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile.

- Une aide à l'achat sera également étudiée (vélos, éclairages, sacoches, sièges enfants...) comme cela est fait dans le domaine du jardinage.

- Une grande concertation sera ainsi engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation:

- avec les bailleurs sociaux, pour encourager la sécurité des bicyclettes : respect du code de l'urbanisme, concours entre bailleurs, ...

- avec les exploitants de commerce, pour développer le stationnement sécurisé en particulier aux abords des super et hypermarchés. (Organisation de concours, ...)

- avec les promoteurs immobiliers ou d'entreprises pour une bonne prise en compte des pratiques des mobilités actives (piétons, cyclistes) dans leurs entreprises

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. Des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux

riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile.

- A Villeneuve d'Ascq, il existe des itinéraires alternatifs intéressants mais peu connus ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes. **Ce jalonnement a tout son sens à Villeneuve d'Ascq**, les parcours réservés aux piétons et cyclistes étant nombreux et assez sûrs. Nous y indiquerons le kilométrage et le temps de parcours.

- Conformément aux demandes fortes des cyclistes Villeneuvois, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables. Un réel travail est à organiser en matière de désherbage, balayage et taille des arbustes pour assurer la bonne fréquentation des pistes et trottoirs



- Une aide à l'achat sera mise en place (vélos, éclairages, sacoches, sièges enfants...) comme cela est fait dans le domaine du jardinage

- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED

Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout,

- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Même si les transports en commun reviennent moins chers à la collectivité que les coûts induits par les voitures particulières, à nombre de personnes transportées équivalent, ils coûtent beaucoup plus chers que la construction d'un réseau cyclable efficace. Nous inciterons donc la MEL à construire un réseau express vélo métropolitain de qualité qui assurera des liaisons vélo sécurisées entre Villeneuve et les villes environnantes : Ronchin, Lesquin, Sainghin ... Quand bien même les liaisons se font par les champs, nous inciterons la MEL installer des revêtements roulant stables ne se transforment en fortement en chemin boueux dès l'automne. La liaison en toute saison avec Forest, Saily, Hem en dépend.

- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public

- Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo à Villeneuve d'Ascq et avec les municipalités voisines, experts d'usage, experts techniques

- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à porter ces problématiques à l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

- nous inciterons la mel à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. L'État, l'Union européenne seront sollicités pour financement à chaque fois qu'il sera possible.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.

- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.

- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs